

COMMUNE DE PENTHALAZ
Conseil communal

Rapport de la commission « Finance » sur le préavis municipal n° 2023-23 relatif au Crédit complémentaire pour ouverture temporaire d'un accueil pour enfant (UAPE) .

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission « Finance » composée de Mme Esther Martinetti, M. Henri-Robert Borgeaud, M. Claude Brocard, M. Michel Turin, M. Marc-Eugène Viret, et Pierre Soro, s'est réunie sur convocation de la Municipalité, le 16 mai 2023 en salle de Municipalité. M. Éric Joseph était absent à cause d'une confusion qu'il a eu dans les heures de convocation. La séance s'est tenue en présence de M. Yves Jauner (Municipal) et M. Didier Chapuis (Syndic), afin de nous présenter la demande faite par un groupe de parents des communes de Penthelaz, Lussery-Villard, et bien d'autres communes de la région.

Il ressort de ce préavis que de nombreux parents rencontrent des difficultés pour trouver une structure d'accueil pour la garde de leur(s) enfant(s). Ces derniers se disent consternés par la médiocrité et par l'insuffisance du service parascolaire à Penthelaz car il n'y'a que 12 places en UAPE (Unité d'Accueil pour écoliers) et la liste d'attente pour les mamans de jour est interminable. Un tel manquement est inadapté pour un village tel que Penthelaz et les parents s'accordent sur le fait que notre Commune pourrait offrir un meilleur service à sa population, comme l'oblige d'ailleurs, théoriquement, le canton de Vaud, en ce qui concerne l'accueil de jour des enfants.

La Municipalité a aussi souligné qu'à ce jour, les deux UAPE de Penthelaz et de Vufflens-la-Ville sont complètes.

L'AJERCO (Accueil de Jour des Enfants de la Région de Cossonay) est mandaté par les communes membres pour proposer des places d'accueil de jour pour les enfants au niveau du préscolaire et du parascolaire.

Au Vu du manque de places actuel, les parents souhaitent que la Commune étudie une solution provisoire, pour accueillir les enfants à la sortie de l'école, sur le même modèle que la cantine communale Midicroque. Cela permettrait à plusieurs parents d'avoir une solution immédiate et temporaire en attendant que les longues démarches relatives à la mise en place de structures officielles et pérennes soient réalisées.

La Municipalité a informé la commission « Finance » qu'elle a rencontré une délégation des parents en novembre 2022. Et pour donner une suite à cette entrevue, la Municipalité a aussi rencontré les personnes responsables de l'OAJE- Office de l'accueil de jour des enfants- afin de savoir s'il était possible d'envisager une solution temporaire telle que récite ci-dessus et en attendant que le programme de développement de l'AJERCO puisse se réaliser.

MISE EN ŒUVRE DU PROJET

La Municipalité a informé la Commission « Finance » que l'OAJE s'est déterminé provisoirement et pourrait admettre la mise en œuvre d'un tel projet qui consiste à accueillir 12 écoliers dans le bâtiment du Verger, à la salle de réunion de la Commune ou plus précisément à la salle des sociétés, située au premier étage du bâtiment. Compte tenu que

le Verger est fréquenté par de nombreux usagers, certaines précautions sont à prendre, elles sont développées dans le préavis ci-joint.

Les heures d'ouverture de cette UAPE temporaire seront de 15h30 à 18h00, les lundis, mardis et jeudis ou de 14h00 à 18h00 si l'UAPE est fréquentée par des enfants de 1P et 2P.

ENCADREMENT

La Municipalité a fait savoir que l'encadrement nécessaire pour un tel projet est fixé dans les directives cantonales pour l'accueil collectif parascolaire (Voir rubrique Direction et Personnel encadrant en page 2 du préavis).

La Municipalité a informé la Commission « Finance » d'avoir répondu favorablement à la demande des parents et a indiqué qu'elle mettra tout en œuvre pour essayer d'offrir cette prestation pour la rentrée scolaire d'août 2023 sans pour autant garantir sa mise en vigueur à la date précitée. D'autre part, comme mentionné préalablement, certains aménagements techniques doivent être réalisés et d'autre part une autorisation d'exploiter doit être délivrée par l'OAJE lorsque l'ensemble des conditions légales sera rempli.

Concernant l'aspect du développement durable, la Municipalité nous a rassuré que cette réalisation n'a pas d'impact sur le développement durable.

FINANCEMENT

En ce qui concerne le financement, Il ressort que la Municipalité devra engager du personnel :

- Une personne pour la direction à 35%
- Une Educatrice pour 240 heures
- Une autre personne encadrante pour 192 heures (Voir Tableaux en page 3 du préavis).

La Municipalité demande un crédit complémentaire pour la mise en place de cette structure qui sera ajouté au budget 2023 à hauteur de CHF 39'280.- arrondis à CHF 39'500.-. Elle a aussi précisé avoir prévu une participation des parents de CHF 28.-/jour (CHF 7.-/heure). Une estimation de la participation totale des parents pour le deuxième semestre est de CHF 13'440.- arrondis à CHF 13'500.-. La Municipalité a proposé de financer le solde du projet par la trésorerie courante.

CHARGES BUDGETAIRES

Pour ce qui est des charges budgétaires, la Municipalité a relevé que la charge budgétaire sera ajoutée au budget pour les années 2024 à 2026. Toutefois, étant donné qu'une UAPE est prévue en août 2026 dans le cadre du projet de transformation du collège du chemin, cette UAPE temporaire cessera d'opérer dès la fin du projet de transformation du collège du chemin.

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, et considérant que c'est un projet temporaire qui vise à répondre à un besoin urgent de parents ayant sollicité l'aide de la commune pour répondre à leur détresse pour une période bien limitée (août 2023 à août 2026), la commission « Finance » à l'unanimité vous invite donc Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Penthalaz

Après avoir pris connaissance du préavis municipal n°2023-23 ,

Où le rapport de la commission « Finance », chargée de l'étude de cet objet,

Considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

D é c i d e

- 1) D'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire au budget 2023 de CHF 39'500.- pour la mise en place d'une UAPE temporaire, selon le détail dudit préavis en page 4.
- 2) D'intégrer au budget 2023 la recette complémentaire de CHF 13'500.- sur le compte « 715.433-Participation des parents »
- 3) De financer le solde par la trésorerie courante.

Nous vous remercions de la prise en considération de l'avis favorable de notre commission et vous présentons Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Fait en séance de Commission « Finance » du 16 mai 2023.

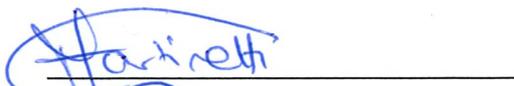
Le rapporteur :

Pierre Soro



Les membres :

Esther Martinetti



Eric Joseph



Henri-Robert Borgeaud



Michel Turin



Mar-Eugène Viret



Claude Brocard

